



**Préfecture de la Seine-Saint-Denis
11 esplanade Jean Moulin
93007 BOBIGNY**

**Université Paris 8
2 rue de la liberté
93526 SAINT-DENIS**

Communiqué de presse relatif à la signature d'une convention entre l'Université Paris 8 et la préfecture de Seine-Saint-Denis pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers

A l'occasion de la visite de Monsieur le Préfet, Philippe GALLI à l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis, le vendredi 6 septembre dernier, Monsieur le Préfet et Madame Danielle TARTAKOWSKY, Présidente de l'Université Paris 8 ont signé une convention de partenariat entre la Préfecture de Seine-Saint-Denis et l'Université Paris 8 pour favoriser l'accueil des étudiants étrangers.

Par une convention en date du 5 octobre 2010 relative à la délivrance des titres de séjour aux étudiants étrangers inscrits à l'Université Paris 8 résidant en Seine-Saint-Denis, la Préfecture de la Seine-Saint-Denis et l'Université Paris 8 se sont engagées à simplifier les démarches administratives afin de faciliter le dépôt des demandes de titre de séjour des étudiants.

A compter du 12 juin 2013, toute demande de titre de séjour déposée à la préfecture de la Seine-Saint-Denis s'accompagne d'un enrôlement des empreintes digitales de l'utilisateur. L'enregistrement des demandes de titre de séjour s'effectue directement dans les locaux de l'Université, avec l'enrôlement des empreintes et la remise d'un récépissé au demandeur. L'actualisation de cette convention est également l'occasion d'élargir le périmètre du dispositif aux scientifiques étrangers pour simplifier leurs démarches administratives relatives au séjour en France.

La signature de cette convention s'inscrit dans la volonté de l'Université Paris 8 de permettre à ses étudiants étrangers de se placer dans les meilleures conditions de réussite et de se consacrer pleinement à leur cursus universitaire dès leur arrivée en France.

Cette convention s'inscrit également dans la volonté réaffirmée par le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et par le Ministre de l'Intérieur le 16 avril dernier de « simplifier et de mieux coordonner l'accueil des étudiants étrangers » dans les établissements et de « développer l'ouverture de guichets uniques dans les Campus ».

Contact presse :

Université Paris 8 : Benjamin VETELE, directeur de cabinet. 01 49 40 65 17